



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE  
DE SOMME-VESLE

51460

\*

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

\*

Email :

[commune.sommevesle@wanadoo.fr](mailto:commune.sommevesle@wanadoo.fr)

COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
6 AVRIL 2021

Convocations: 1/04/2021  
Présents : Tous les conseillers sauf M. Sébastien GIROD, excusé et M. Sébastien ROUX, excusé  
Secrétaire de séance : Mme Charline DENOYELLE

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé.

➤ **Commission ouverture des plis**

Suite aux différents marchés publics qui vont être lancés prochainement, une commission ouverture des plis doit être créée. Cette commission a pour but d'analyser les offres des entreprises qui répondent à l'appel d'offre.

La commission sera composée du Maire, des trois adjoints et d'un conseiller (M. Lionel WERLE).

➤ **Devis curage des eaux pluviales**

Trois devis ont été réceptionnés mais des éléments manquent dans le détail à savoir le dépotage des matières pompées. Le choix a été reporté au prochain conseil.

➤ **Siem**

Le conseil accepte la fiche financière du Siem d'un montant de 2 925€ pour le remplacement des lanternes sodium en led dans la rue Octave Lallement. L'amortissement se fera sur 5 ans.

Nous sommes dans l'attente d'un devis pour la rue basse.

➤ **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif :**

Après présentation des chiffres, le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 sont adoptés à l'unanimité des présents, le maire étant sorti pour le vote de ce dernier.

➤ **Affectation du résultat et vote du budget primitif 2021 :**

Le conseil vote également l'affectation des résultats 2020 (excédent de fonctionnement : 166 540.07€ et besoin de financement : 22 858.53€) Après présentation du budget primitif par le Maire, Freddy MELLET, le conseil vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021 qui s'équilibre à la somme de 295 930.00€ en section de fonctionnement et 654 058.53€ en section d'investissement.

➤ **Vote des taux des impôts locaux et des subventions :**

Suite à la disparition du taux de taxe foncière pour le Département, la commune récupère ce taux en l'ajoutant au sien sans l'avoir augmenté au préalable :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	175 100	25.40(9.89 + 15.51)	44 475
Foncier non bâti	134 549	5.20	7 015
Cotis. Foncière Entreprises	10 762	7.68	1 052
		<b>TOTAL</b>	<b>52 542 €</b>

Suite aux demandes reçues, voici les subventions octroyées cette année :

- ACPA 103€
- Association sportive ESTAN 80€
- Basket Courtisols 40€
- Société de pêche la Truite 50€
- Musée rural la Bertauge 200€
- Les amis de nos églises 15€
- Comité des fêtes 1 000€
- Ecole de musique EMIM 20€
- Iris Girod 100€

Total 1 608€

Certaines demandes sont en attente et feront l'objet d'une prochaine délibération.

➤ **Association foncière**

Une demande va être formulée par l'Association Foncière afin de demander l'autorisation d'implanter certains de leurs panneaux et poteaux sur le territoire de Somme-Vesle.

➤ **Questions diverses**

- Nous sommes dans l'attente d'un nouveau plan pour le terrain de Mme Voisin en face de la mairie.
- Dans un prochain flash info, nous rappellerons les règles de vie (horaires de bruit, feu interdit, chiens, chats...)

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 00heures et 20 minutes.

Freddy MELLETT  
Maire de Somme-Vesle